

COVID-19 : Responsabilité et solidarité à tous les échelons

Face à l'enjeu qu'implique la pandémie liée au COVID-19, la protection de la santé de la population est la priorité. Dans cette perspective, toutes les mesures doivent être mises en place pour garantir le maintien de notre système de santé et la protection de la population. Le PLRL salue à cet égard les mesures prises par les autorités fédérales, cantonales et communales et remercie le travail sans relâche du personnel médical, social et administratif.

Parce qu'elle représente un bassin de population important et qu'elle est le principal centre économique du canton, Lausanne subit cette crise de plein fouet. Tourisme, événementiel, restauration et hôtellerie, entreprises et indépendants : la situation est extrêmement préoccupante. Pour certains, il s'agit tout simplement de survie avec les effets que l'on imagine aussi pour l'ensemble des collaborateurs.

Au vu des inévitables retombées économiques et sociétales que la crise sanitaire actuelle implique, le dialogue entre autorités et acteurs économiques, à tous les échelons, est plus que jamais nécessaire.

Face à cette situation, le PLRL, d'entente avec les requêtes des associations professionnelles – notamment GastroLausanne – demande aux autorités municipales de la Ville de Lausanne :

- Le gel immédiat de toutes taxes, émoluments et impôts.
- Le report des échéances des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les indépendants.
- L'octroi de délais de paiement pour les montants des loyers des baux détenus par la Ville.
- Que la Ville mette tout en œuvre pour requérir du canton et de la Confédération une aide financière immédiate pour les indépendants et les patrons qui ne peuvent recourir au RHT.
- La numérisation, dans toute la mesure du possible, de toutes les procédures relatives à l'administration communales afin de préserver la santé des fonctionnaires comme des habitants et de mettre en place, dès à présent, un système plus résilient et efficace pour l'avenir.

Le PLR L appelle en outre tous les acteurs économiques à collaborer notamment en proposant des sursis et des rabais sur la fourniture et les services dans toute la mesure du possible. A la solidarité sociale et sanitaire doit s'ajouter la solidarité économique.

En ces temps troublés, le PLR L salue finalement les nombreuses initiatives prises par les particuliers et les associations afin de contribuer à l'entraide collective et qui visent avant tout à préserver les personnes fragilisées dans le respect de recommandations sanitaires édictées par les autorités fédérales. Nous appelons chacune et chacun à faire preuve de responsabilité : *stayhome*.

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Miauton, Conseiller communal et président du PLRL, 079 277 68 41

Matthieu Carrel, Chef du groupe PLRL, 079 768 92 66

Florence Bettschart-Narbel, Députée et Conseillère communale PLR, 076 347 08 87

Mathilde Maillard, Secrétaire générale PLRL, 079 699 23 11